

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

L'an 2023, le 3 Avril, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 18 heures 30, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE, Maire de La Chapelle Vendômoise.

Date de convocation : 29 Mars 2023

Présents : Mmes FORTIN Colette, RIGAULT Caroline, CHARDON Catherine, Mrs BORDE François, POUSSE Pascal, ZAARAOUI Omar, BISSON Grégory, GAULT Jean-Philippe, BELLANGER Roland, LE MENER François, RHENY Raymond, POUSSE Olivier

Absents : Mr FARNIER Dominique, excusé, donne pouvoir à Mr GAULT Jean-Philippe

Secrétaire : Mr LE MENER François

Monsieur Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 27 Février 2023. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mr BORDE demande à rajouter la délibération suivante :

Passage à la nomenclature M57: modalités de gestion des amortissements-adoption des durées d'amortissement

2023-016 - Approbation compte administratif budget commune 2022

Monsieur François BORDE, présente le compte administratif de l'année 2022 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

- Recettes	1 799 565,80 €
- Dépenses	597 765,64 €
- Soit un excédent de	1 201 800,16 €

Section d'Investissement

- Recettes	1 768 369,28 €
- Dépenses	444 544,65 €
- Soit un excédent de	1 323 824,63 €

Hors de la présence de Monsieur François BORDE, Maire, le Conseil Municipal sous la présidence de Madame FORTIN Colette, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif du budget commune 2022.

2023-017 - Approbation compte de gestion budget commune 2022

Mr BORDE précise qu'à présent on va approuver le compte de la trésorerie.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le Compte Administratif 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les résultats de la comptabilité du receveur sont conformes à ceux de l'ordonnateur, en tenant compte des écarts de conversion en Euros en accord avec la Trésorerie de Blois Agglomération

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023-018 - Affectation du résultat d'exploitation commune 2022

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

- constate que le Compte Administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	1 201 800,16 €
- un excédent cumulé d'investissement de	1 323 824,63 €
- un solde de restes à réaliser négatif de	0,00 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat excédentaire cumulé comme suit :

* affectation de l'excédent cumulé de fonctionnement (ligne 002) 1 201 800,16 Euros

* affectation de l'excédent cumulé d'investissement (ligne 001) 1 323 824,63 Euros

**2023-019 - Approbation compte administratif budget annexe Lotissement Les
Coulisses 2022**

Monsieur François BORDE, présente le compte administratif de l'année 2022 qui laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Section de fonctionnement</u>	
- Recettes	83 302,06 €
- Dépenses	201 997,56 €
- Soit un déficit de	118 695,50 €
<u>Section d'Investissement</u>	
- Recettes	132 501,71 €
- Dépenses	82 747,06 €
- Soit un excédent de	77 397,94 €

Hors de la présence de Monsieur François BORDE, Maire, le Conseil Municipal sous la présidence de Madame FORTIN Colette, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif du budget annexe Lotissement Les Coulisses 2022.

**2023-020 - Approbation compte de gestion budget annexe Lotissement Les Coulisses
2022**

Mr BORDE précise qu'à présent on va approuver le compte de la trésorerie.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé à l'unanimité le Compte Administratif 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les résultats de la comptabilité du receveur sont conformes à ceux de l'ordonnateur, en tenant compte des écarts de conversion en Euros en accord avec la Trésorerie de Blois Agglomération

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2023-021 - Taux des taxes 2023

Monsieur le Maire propose aux membres présents de fixer le taux des taxes de l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les taux comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2023</u>
-Taxe foncière (bâti)	40,99 %	40,99 %
-Taxe foncière (non bâti)	34,37 %	34,37 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires)		12,00 %

2023-022 - Budget primitif commune 2023

Mr BORDE présente le budget primitif à l'ensemble du conseil réalisé lors des différentes commissions finances.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif (Commune) 2023, comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes	1 995 521,16 €
- Dépenses	1 257 831,00€

Section d'investissement

- Recettes	1 466 644,63€
- Dépenses	1 224 747,56 €

2023-023 – Budget primitif 2023 annexe Lotissement Les Coulisses

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2023 – Budget annexe lotissement Les Coulisses qui s'équilibre en recettes et en dépenses, comme suit :

- 304 216,56 € pour la section de fonctionnement
- 453 660,56 € pour la section d'investissement

2023-024 – Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AD 209 – 7 Rue des Ecoles

Cette délibération a été retirée, à l'unanimité, lors du conseil municipal.

2023-024 - Demandes de Subvention 2023 Associations Hors communes

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision concernant les demandes de subventions reçues des associations : Fondation du Patrimoine, L'Institut Pasteur et la Flamme Landaise Monsieur le Maire donne la parole à Mr LE MENER François. Celui-ci demande l'avis aux membres présents.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- de ne pas donner aux associations suivantes : Fondation du Patrimoine, L'Institut Pasteur
- de donner 100 € à la Flamme Landaise.

2023-025 - Passage à la nomenclature M57: modalités de gestion des amortissements- adoption des durées d'amortissement

Mr BORDE François expose au conseil municipal qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la commune de La Chapelle Vendômoise est appelée à définir la politique d'amortissement du budget principal de la commune.

Mr BORDE propose de fixer à 10 ans la durée d'amortissement pour le compte 204, budget principal de la commune à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Modalités de gestion des amortissements en M 57 :

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, le Conseil municipal doit délibérer sur les règles de gestion en matière d'amortissement.

Pris en compte ces éléments d'information.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte pour le compte 204 une durée d'amortissement de 10 ans à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Divers

- Mr BORDE informe le conseil municipal que nous avons reçu un courrier d'Agglopolys nous avisant que le prestataire bureau d'études Altéreo va réaliser une nuit de sectorisation sur le réseau d'assainissement. Cette intervention se déroulera dans la nuit du 4 au 5 Avril 2023 de minuit à 5 h du matin et consistera à réaliser des mesures ponctuelles de débit à différents endroits.

- Mr BORDE informe que l'horloge ne fonctionne toujours pas suite à différentes interventions. L'entreprise regarde ce qu'elle peut faire.
- Mr BELLANGER demande si la commune a reçu une pétition pour une aire de jeux au coteau de sudon. Mme CHARDON lit le courrier qu'elle a reçu dans sa boîte aux lettres. Mr BORDE informe que nous n'avons rien reçu.
- Mr BORDE informe qu'un séminaire sur le SCOT du Blaisois aura lieu le Samedi 3 Juin 2023, pour la matinée, à la Halle aux Grains à Blois. Il faut s'inscrire.
- Mr BORDE informe que des administrés ont remercié pour les Bons d'Achat.
- Mr BORDE informe que Mr MARION Christophe, Député, nous a transmis une affiche concernant une réunion publique concernant le Désert Médical.

Fin de séance à 20 h 30